WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمة للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

C. PCT 1062

Le 7 mars 2006

Madame, Monsieur,

La présente circulaire est adressée à votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou en sa qualité d'office désigné ou élu selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle est également adressée à certaines organisations non gouvernementales et aux abonnés aux données du PCT. Elle a trait aux propositions de modification de la forme et du format de la publication internationale des demandes internationales et de la *Gazette du PCT*.

Publication internationale sous forme électronique des demandes internationales déposées en vertu du PCT à compter du 1^{er} avril 2006

Conformément à l'instruction administrative 406.b), à compter du 1^{er} avril 2006, la publication internationale des demandes internationales déposées selon le PCT et toute publication à nouveau de demandes internationales publiées antérieurement se fera intégralement sous forme électronique. Il est prévu qu'à compter de cette date, la seule publication légale des demandes internationales soit la publication électronique. Cette dernière sera disponible, dans différents formats électroniques, le jour de la publication sur le portail PatentScope, à l'adresse suivante : www.wipo.int/pctdb.

Le Bureau international continuera sa pratique qui consiste à publier les demandes une fois par semaine, en général le jeudi. Comme auparavant, un délai de 15 jours sera requis pour achever la préparation technique de la publication internationale. Pour plus de détails concernant la forme et le format des demandes internationales publiées sous forme électronique, il convient de se référer aux captures d'écran jointes à la présente circulaire (annexes I-A et I-B). L'annexe I-A montre la page d'accueil à partir de laquelle une recherche peut être démarrée dans la base de données des demandes internationales publiées.

/...

2.

-76

Des recherches peuvent être effectuées soit en applicant les critères booléens à une série d'éléments des données bibliographiques, soit en recherchant le texte complet de la description ou des revendications. La fonction de navigation permet de reproduire les informations contenues dans les Sections I à III actuelles de l'édition papier de la Gazette du PCT. Une fois une demande internationale particulière sélectionnée au moyen de la fonctionnalité de recherche [Search] ou de navigation [Browse], la demande internationale publiée peut être visualisée, imprimée ou téléchargée sous l'onglet "Documents" dans différents formats, à savoir : PDF, HTML et XML, de même qu'un fichier ZIP qui contient les données bibliographiques en format XML et les images complètes des pages en format TIFF. Les formats HTML et XML contiennent le texte de la description et des revendications sous forme ROC (reconnaissance optique de caractères), propre à la recherche, obtenu par la conversion en format à codage de caractères des images originales des pages publiées. Les déclarations visées à la règle 4.17 du PCT, de même que la partie de la description réservée au listage des séquences seront publiées avec la demande internationale et seront disponibles sous l'onglet "Documents" sous des entrées distinctes (voir l'annexe I-B) à partir desquelles elles pourront être visualisées, imprimées et téléchargées. Les demandes internationales publiées seront ainsi pleinement intégrées dans la Gazette du PCT révisée (voir ci-dessous).

Mesures de sauvegarde en cas de difficultés techniques

Dans le cas peu probable où le site Internet précité serait, pour des raisons techniques, indisponible à la date de la publication, le Bureau international publiera les demandes internationales sous forme électronique en mettant les documents publiés à disposition au moyen d'un accès FTP à l'adresse URL susmentionnée.

Publication des déclarations faites selon la règle 4.17 du PCT

Suite à la modification de la règle 48.2.a)x) du PCT, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2006, les déclarations faites selon la règle 4.17 du PCT figureront dans la demande internationale publiée. Il est prévu que la page de couverture de la publication internationale de la demande internationale continue d'indiquer les déclarations faites dans le délai prévu par la règle 26ter.1. Suite aux modifications des instructions 211 à 215 et de l'annexe D des instructions administratives (voir la circulaire C. PCT 1056 du 18 janvier 2006), ladite page de couverture ne contiendra plus l'indication des désignations pour lesquelles chaque déclaration a été faite. Pour plus de détails concernant la manière dont les déclarations seront publiées à compter du 1^{er} avril 2006, il convient de se référer à la capture d'écran reproduite à l'annexe I-B.

/...

Copie de la publication de la demande internationale pour le déposant

Il est prévu qu'à compter du 1^{er} juillet 2006, le Bureau international ne transmette plus de copie papier de la demande internationale publiée au déposant. Au lieu de cela, il est prévu d'envoyer au déposant, à la date de la publication, le formulaire PCT/IB/311 modifié qui lui notifiera le fait que la publication internationale a eu lieu, le numéro de la publication internationale et la référence du portail PatentScope où la demande internationale pourra être recherchée, visualisée et téléchargée. Sur demande, le Bureau international pourra adresser au déposant, gracieusement, une copie papier de la demande internationale publiée. Une copie du formulaire PCT/IB/311 modifié est jointe à la présente circulaire (annexe II).

Il convient de noter que ce changement n'a pas d'incidence sur les moyens actuels de communication des demandes internationales publiées aux offices nationaux et aux tiers intéressés.

Suite aux modifications des règles 86.1 et 86.2 du PCT et de l'instruction

La Gazette du PCT à compter du 1^{er} avril 2006

administrative 407, qui entreront en vigueur le 1er avril 2006, la Gazette du PCT ne sera plus disponible sous forme papier à la date de la publication internationale, mais sera alors publiée entièrement sous forme électronique sur le portail PatentScope, à l'adresse URL suivante : www.wipo.int/pctdb. L'édition électronique bilingue de la Gazette du PCT sera disponible, comme par le passé, à la date de la publication. Le contenu des données publiées dans la Gazette du PCT demeurera en principe inchangé. Pour plus de détails quant à la forme et au format de la Gazette du PCT proposée, il convient de se référer aux captures d'écran jointes à la présente circulaire (annexes I-A, III-A et III-B). Des index hebdomadaires peuvent être créés à partir du numéro de publication, du numéro de la demande, de la classification CIB ou du nom du déposant. Les informations contenues dans la fonction de navigation de la gazette peuvent être classées selon le numéro de publication, le numéro de la demande, la classification CIB ou le nom du déposant. Un résumé des informations relatives à chaque demande internationale publiée ou publiée à nouveau est consultable au moyen de la fonction de navigation de la gazette (voir l'annexe III-A). En cliquant sur une entrée de cette fonction, on pourra visualiser les informations détaillées relatives à une demande internationale publiée, y compris les données bibliographiques les plus récentes, et accéder aux documents concernant la demande internationale.

/...

-76

Les notifications qui concernent les demandes internationales, notamment les notifications publiées dans l'actuelle Section II de la *Gazette du PCT* sous forme papier, seront consultables sous l'onglet "Notices" (voir l'annexe III-B). Les "notifications officielles" (Section IV de la *Gazette du PCT*) [Official Notices (Section IV)] continueront d'être publiées sous forme de fichiers PDF (voir l'annexe I-A).

Pendant une période de transition, (jusqu'au 30 juin 2006), le Bureau international prévoit de maintenir sur le portail PatentScope, en format PDF, le format actuel de la *Gazette du PCT*.

Le Bureau international vous remercie de lui adresser vos commentaires éventuels, de préférence par courrier électronique, à l'adresse suivante : pct.legal@wipo.int., ou par télécopie au (+41 22) 910 00 30.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

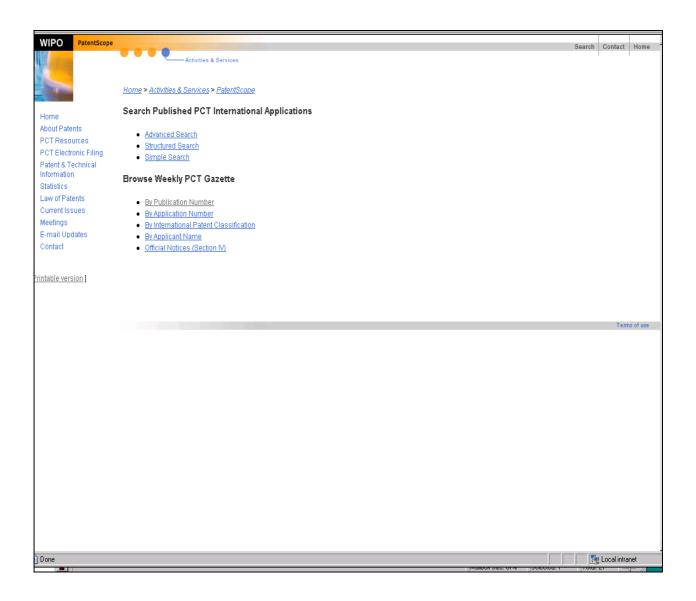
Francis Gurry Vice-directeur général

Pièces jointes : annexe I-A/B – échantillons de captures d'écran de demandes internationales publiées sous forme électronique

annexe II - Formulaire PCT/IB/311

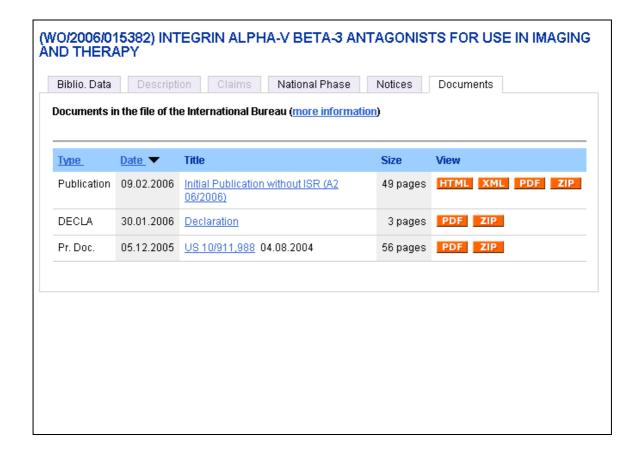
annexe III-A/B – échantillons de captures d'écran de la *Gazette* du *PCT*.

Annexe I-A de la circulaire C. PCT 1062



[L'annexe I-B suit]

Annexe I-B de la circulaire C. PCT 1062



[L'annexe II suit]

Annexe II de la circulaire C. PCT 1062

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

| | | Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|--|--|--|
| PCT | | Destinataire : | | | | | |
| NOTIFICATION RELATIVE À LA TRANSMISSION DE LA COPIE DE LA DEMANDE INTERNATIONALE TELLE QUE PUBLIÉE OU PUBLIÉE À NOUVEAU | | | | | | | |
| Date d'expédition (jour/mois/année) | | | | | | | |
| Référence du dossier du déposant ou du mandataire | | NOTIFICATION IMPORTANTE | | | | | |
| Demande internationale n° | Date du dépôt internation | onal (jour/mois/année) | Date de priorité (jour/mois/année) | | | | |
| Déposant | | | | | | | |
| Le Bureau international transmet ci-joint les documents suivants : copie de la demande internationale telle que publiée par le Bureau international le | | | | | | | |
| Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse | | Fonctionnaire autorisé | | | | | |
| nº de télécopieur +41 22 338 82 70 | | nº de téléphone +41 | 22 338 XX XX | | | | |

Annexe III-A de la circulaire C. PCT 1062

| РСТ | Gazette 01 <i>1</i> 200 | 6 | | Official Notices (Section IV | | |
|-------|---|------------------------|--------------------|--|--|--|
| [2801 | -3000 <i>l</i> 3070] | | | Page 15 🔽 🕨 | | |
| | (Pub. No.) Title | Appl. No. | <u>IPC</u> ▲ | Applicant | | |
| 2801. | | : METHOD AND APPARA | : ATUS FOR INTE | : RNAL CALIBRATION IN INDUCTION LOGGING | | |
| | INSTRUMENTS Initial Publication without ISR [A2] | US2005/021132 | G01V 3/10 | BAKER HUGHES INCORPORATED | | |
| 2802. | (WO/2006/001921) ELECTRICAL CONTACTS IN MICROELECTROMECHANICAL DEVICES WITH | | | | | |
| | MULTIPLE SUBSTRA Initial Publication without ISR [A2] | US2005/016732 | G02B 26/00 | REFLECTIVITY, INC. | | |
| 2803. | (VVO/2006/001918) N | ICROMIRROR ARRA | Y ASSEMBLY W | ITH IN-ARRAY PILLARS | | |
| | Initial Publication without ISR [A2] | US2005/016622 | G02B 26/00 | REFLECTIVITY, INC. | | |
| 2804. | (WO/2006/002304) IMPROVEMENTS IN EYEWEAR | | | | | |
| | Initial Publication without ISR [A2] | US2005/022232 | G02C 5/12 | AYLOR, Robert, Benson | | |
| 2805. | (WO/2006/001849) FREE SPACE OPTICAL (FSO) LASER COMMUNICATION SYSTEM EMPLOYING LASER BEAM SPECKLE TRACKING AND LOCKING PRINCIPLES | | | | | |
| | Initial Publication without ISR [A2] | US2005/004389 | G02F 1/00 | ADAPTIVE OPTICS ASSOCIATES, INC. | | |
| 2806. | (WO/2006/002000) C | PTICAL FILM AND ME | THOD OF MAN | UFACTURE | | |
| | Initial Publication wit ISR [A1] | th US2005/020332 | G02F 1/1335 | EASTMAN KODAK COMPANY | | |
| 2807. | (WO/2006/000543) IMPROVEMENTS TO ARTICLES COMPRISING AN OPTICAL FIBRE WITH A FIBRE BRAGG GRATING AND METHODS OF THEIR PRODUCTION | | | | | |
| | Initial Publication without ISR [A2] | EP2005/052836 | G03B 6/00 | KOHERAS A/S | | |
| 2808. | (WO/2006/001518) CATIONIC PHOTOPOLYMERIZABLE EPOXY RESIN COMPOSITION, MINUTE STRUCTURAL MEMBER USING THE SAME AND METHOD FOR MANUFACTURING MINUTE STRUCTURAL MEMBER | | | | | |
| | Initial Publication without ISR [A2] | JP2005/012164 | G03F 7/00 | CANON KABUSHIKI KAISHA | | |
| 2809. | (WO/2006/000998) > | -RAY DETECTOR | | | | |
| | Initial Publication without ISR [A2] | IB2005/052091 | G04G 1/06 | PHILIPS INTELLECTUAL PROPERTY & STANDARDS GMBH | | |

Annexe III-B de la circulaire C. PCT 1062



[Fin de l'annexe III]